



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7

RAPPORT ANNUEL au 28 mars 2024

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	8
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	15
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	16
2. Engagements de gouvernance et compliance	17
3. Frais et Fiscalité	27
4. Certification du Commissaire aux comptes	28
5. Comptes de l'exercice	33
6. Annexe(s)	55



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement macro-économique

La croissance mondiale a ralenti au cours de l'année écoulée en raison des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages, de l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur et de l'impact de plus en plus prégnant du fort resserrement monétaire opéré par les banques centrales. L'inflation s'est modérée de manière plus rapide que prévu par les banques centrales pour se maintenir à un niveau supérieur aux cibles suivies. Les tensions sur les prix domestiques ont persisté en raison des hausses de salaires destinées à rattraper une partie des pertes de pouvoir d'achat.

Une divergence s'est opérée entre les Etats-Unis et les autres économies. La croissance américaine est restée très robuste en dépit de la politique restrictive menée par la Réserve Fédérale (Fed). La croissance a été de 2,5% en moyenne en 2023 après 1,9% en 2022. Cette dichotomie est liée aux vastes dépenses publiques effectuées par le gouvernement. La consommation des ménages s'est ainsi révélée soutenue, profitant de la résilience du marché de l'emploi (taux de chômage à 3,8% en mars 2024). Le marché de l'immobilier a été pénalisé par la forte hausse des taux hypothécaires et des prix élevés. Les données publiées au 1er trimestre 2024 ont révélé le maintien d'une croissance résiliente, tirée par la consommation des ménages.

La croissance en zone Euro a été atone : 0,5% en moyenne sur l'année 2023, après 3,5% en 2022. L'économie a été affectée par le maintien d'une inflation élevée, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages, l'impact du resserrement monétaire de la BCE et l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur. Parmi les grandes économies, l'Allemagne est la seule à avoir enregistré une croissance négative en 2023 (-0,3%). Celle-ci est affectée par sa forte dépendance passée à l'énergie russe, le poids relativement plus important du secteur manufacturier, qui a continué de se contracter, et son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont la croissance s'est révélée décevante. La croissance a été faible dans les autres pays de la zone Euro et notamment en France (0,9%), dont l'Allemagne est le 1er partenaire commercial, et en Italie (1%). La croissance a été plus dynamique dans les pays périphériques en raison notamment du dynamisme du secteur du tourisme : 2,5% en Espagne, 2,3% au Portugal et 2% en Grèce. Si les chiffres publiés début 2024 ont laissé présager du maintien d'une croissance atone au 1er trimestre, les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises ont signalé l'amorce d'une reprise au printemps, tirée par les pays périphériques.

Le processus de désinflation s'est poursuivi à un rythme rapide dans un premier temps, avant de s'arrêter par la suite. La forte désinflation a été liée essentiellement à un effet de base important provenant des prix énergétiques. Ces derniers avaient fortement augmenté en 2022, suite au conflit en Ukraine, avant de se replier, ce qui s'est traduit par une forte contribution négative des prix de l'énergie. Par la suite, cette contribution est devenue moins négative, à partir de juillet aux Etats-Unis et à partir de décembre en zone Euro, pour devenir légèrement positive aux Etats-Unis en mars 2024. Cela a ainsi mis fin temporairement au processus de désinflation. Dans le même temps, si les prix de l'alimentation et des biens hors énergie ont continué de ralentir, les prix dans les services ont eu tendance à se stabiliser à un niveau élevé, voire à accélérer aux Etats-Unis, en raison de la persistance de tensions salariales. Dans ce contexte, l'inflation en zone euro s'est établie à 2,4% en mars 2024, après avoir atteint un pic historique à 10,6% en octobre 2022. L'inflation sous-jacente, qui exclut l'alimentation et l'énergie, est ressortie à 2,9% en mars 2024, contre un pic de 5,7% en mars 2023. L'inflation dans les services s'est stabilisée à 4% à partir de novembre en zone Euro, ce qui a reflété les tensions salariales dans un contexte de faible productivité. Aux Etats-Unis, l'inflation a rapidement ralenti pour s'établir à 3% en juin 2023, contre un



1. Rapport de Gestion

pic depuis 40 ans de 9.1% en juin 2022. Par la suite, elle a eu tendance à se raffermir avant de revenir à 3.5% en mars 2024. L'inflation sous-jacente s'est établie quant à elle à 3.8% en mars 2024, contre 6.6% en septembre 2022. Le point préoccupant est venu de la nette accélération de l'inflation dans les services hors énergie et immobilier, à 4.8% en mars contre 3.9% en décembre 2023.

Afin de lutter contre l'inflation, les banques centrales ont rendu leur politique monétaire encore plus restrictive, avant d'opter pour le statu quo par la suite.

La Fed a poursuivi les hausses de taux directeurs entamées en mars 2022, en relevant ses taux de 25 points de base en mai et juillet 2023, pour porter le taux des Fed funds dans la fourchette [5.25% ; 5.50%]. La hausse des taux cumulée depuis mars 2022 est de 525 pb. Elle a également continué de réduire les réinvestissements des remboursements d'obligations arrivant à échéance qu'elle détient à son bilan. Alors que la banque centrale insistait sur le maintien de taux élevés pour longtemps, le ton s'est infléchi à partir du mois de novembre. Lors de la réunion de décembre, Jerome Powell, le président de la Fed, a créé la surprise en déclarant que des discussions avaient porté sur le moment auquel il serait opportun d'assouplir la politique monétaire. Les membres du FOMC ont également revu en baisse leurs anticipations de taux en décembre 2023 : 3 baisses de taux sont attendues en 2024, alors qu'en septembre ils anticipaient une dernière hausse de taux fin 2023 (qui n'a pas eu lieu), suivie de 2 baisses en 2024. Ces anticipations ont été confirmées en mars 2024 alors que la Fed a revu en nette hausse ses perspectives de croissance et dans une moindre mesure d'inflation sous-jacente. La Fed a également indiqué qu'une modération du rythme de resserrement quantitatif (QT) serait très rapidement annoncée.

La BCE a également poursuivi ses hausses de taux pour faire face à une inflation comme devant rester « beaucoup trop forte, trop longtemps ». Elle a ainsi relevé le taux de dépôt de 100 pb sur l'année (+25 pb en mai, juin, juillet et septembre 2023) pour le ramener à 4% en septembre 2023, un plus haut historique, totalisant 450 points de base de hausses de taux depuis juillet 2022. En décembre, contrairement à la Fed, Christine Lagarde a déclaré que des baisses de taux n'avaient pas été discutées et que cela était totalement prématuré compte tenu de la persistance de tensions sur les prix domestiques. En mars 2024, la BCE a opté pour le statu quo pour la 4^{ème} réunion consécutive. Elle a indiqué attendre davantage de données, notamment les résultats des négociations salariales de printemps, pour être plus confiante dans la poursuite de la convergence de l'inflation vers la cible de 2% à moyen terme et pouvoir ainsi baisser ses taux. Malgré le statu quo sur les taux directeurs depuis octobre, la politique monétaire est devenue plus restrictive en raison de la poursuite de la réduction de la taille du bilan de la BCE. Celle-ci s'opère au travers des remboursements des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO) et de la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP depuis juillet 2023. En décembre, la BCE a annoncé qu'elle allait réduire de moitié ses réinvestissements de tombées dans le cadre du PEPP à partir de juillet 2024 (de 7,5 milliards d'euros par mois) et y mettre un terme à la fin de l'année.



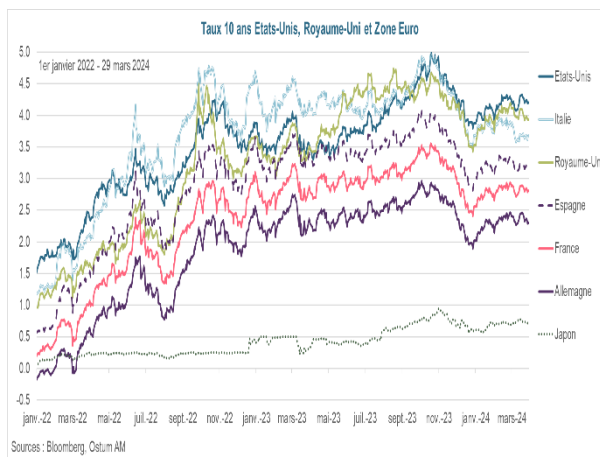
1. Rapport de Gestion

Marchés financiers

Marchés obligataires souverains

Les marchés obligataires souverains ont connu trois phases distinctes sur l'année écoulée.

Dans le sillage des taux américains, les taux obligataires souverains mondiaux ont augmenté jusqu'à la mi-octobre 2023. Cela a résulté de l'adoption de politique monétaire plus restrictive qu'attendu par les marchés et de la rhétorique des banquiers centraux insistant sur le maintien de taux élevés pendant longtemps, pour lutter contre une inflation trop forte. Les tensions ont été beaucoup plus marquées sur les taux américains : le taux 10 ans a augmenté de 150 pb, entre le 31 mars et 19 octobre 2023, pour s'établir à 5%, un plus haut depuis juillet 2007. Le taux 10 ans allemand a pour sa part frôlé les 3% (2.9% le 19 octobre), un plus haut depuis juillet 2011, lors de la crise de la dette souveraine, soit une hausse de 65 pb par rapport à la fin mars 2023. Le taux 10 ans français a augmenté de 75 pb pour atteindre 3.5%, le 19 octobre, à comparer à 2.8%, le 31 mars 2023.



La dynamique s'est totalement inversée à la fin de l'année 2023, un rallye s'opérant sur les marchés obligataires. Un ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique et un changement de ton des banques centrales en ont été à l'origine. En laissant entendre qu'elles avaient probablement terminé leur cycle de hausse de taux, les marchés ont anticipé des baisses rapides de ces derniers. Ces anticipations se sont accentuées en décembre suite à la réunion de la Fed et aux déclarations de Jerome Powell validant ces attentes. Le taux 10 ans américain a ainsi fortement baissé (-110 pb par rapport au 19 octobre) pour revenir, le 29 décembre 2023, au niveau de la fin 2022, à 3,9%. Le taux 10 ans allemand s'est également fortement détendu sur cette période (-90 pb), pour clôturer à 2%, le 29 décembre 2023, et le taux 10 ans français a baissé de 100 pb pour revenir à 2.6% fin 2023.

Les taux souverains se sont de nouveau tendus au cours du 1er trimestre 2024. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la part de la Fed. Le taux 10 ans américain a ainsi cloturé, le 29 mars 2024, à 4,2%, soit une hausse de 73 pb sur l'année écoulée. Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains pour revenir, fin mars 2024, sur les niveaux atteints un an auparavant, à 2,3% et 2,8% respectivement.

Les spreads des pays périphériques se sont détendus sur l'année écoulée en dépit de la fin des réinvestissements des tombées de la BCE, dans le cadre de l'APP, et de fortes émissions de la part des gouvernements. La poursuite des réinvestissements des tombées dans le cadre du PEPP, en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire, a été un facteur déterminant du resserrement des spreads. Les investisseurs ont également été rassurés par la décision de la BCE de réduire ces réinvestissements qu'à partir de juillet 2024. En outre, la moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les Banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Le spread italien s'est ainsi resserré de 40 pb sur l'année, pour revenir à 138 pb, le 29 mars 2024, le spread portugais de 13 pb, pour revenir à 70 pb, et le spread



1. Rapport de Gestion

espagnol de 15 pb, pour clôturer à 86 pb. La performance a été plus forte pour la Grèce avec un resserrement du spread de 80 pb, pour revenir à 108 pb, bien inférieur à celui de l'Italie. Cela a résulté du retour de la dette souveraine grecque en catégorie investissement de qualité (IG) par les agences de notation S&P et Fitch et de son intégration dans les indices obligataires début 2024. Les dérapages budgétaires enregistrés par la France et l'Italie en 2023 ont toutefois contribué à un léger écartement des spreads courant mars.

Gestion :

Au cours du second trimestre 2023, la BCE a confirmé l'arrêt des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet. Elle a créé la surprise en relevant significativement ses perspectives d'inflation sous-jacente pour 2023 (5,1% contre 4,6% attendu en mars) et 2024 (3% contre 2,5%). Christine Lagarde s'est dit préoccupée par la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre et des salaires. Dans ce contexte, elle a annoncé une hausse des taux en juillet. Pensant que le taux allemand 10 ans allait se stabiliser sur 2.50%, nous avons accentué légèrement notre sous exposition à hauteur de 95% alors que le taux 10 ans allemand valait 2.40%. Notre stratégie de duration a contribué négativement à la performance sur le deuxième trimestre. Les craintes de récession dans un contexte inflationniste ont poussé la courbe de taux à s'inverser davantage. Nous étions positionnés sur des maturités 3-5 ans pour profiter d'un rendement attractif à travers des agences françaises, allemandes et une obligation allemande green. Cette inversion de courbe a pénalisé le portefeuille de près de 30 bps de performance. La diversification sur la Grèce a contribué pour 6 bps de performance. En effet nous anticipions une entrée dans les indices fin 2023 après un upgrade en Investment grade des agences de notations.

Au cours du troisième trimestre, les taux ont évolué principalement dans un intervalle de 20 bps entre 2.40% et 2.60%. Nous avons ainsi exposé le portefeuille entre 95% et 105%. La stratégie directionnelle a contribué à la performance sur le trimestre. Nous anticipions une dernière hausse de 25 bps en septembre. L'essoufflement de ces craintes de récession couplé à une désinflation et à une fin du cycle de hausse de taux de la BCE ont poussé la courbe à revenir sur le niveau de mai. La position de courbe a contribué pour 30 bps de performance.

Fin septembre après avoir touché notre objectif de 2.7% sur le 10 ans, nous avons augmenté l'exposition du portefeuille contre indice. Nous pensions que la fin du cycle de hausse de taux, le ralentissement de l'économie en zone euro et les chiffres d'inflation qui montraient des signes d'amélioration pourraient amener le taux allemand 10 ans à 2.5% fin 2023.

Puis le mantra « Higher for longer » des banquiers centraux et la robustesse de l'économie américaine marquée par des chiffres économiques toujours aussi résilients nous ont conduit à repasser à la neutralité. Le statu quo des banques centrales devait perdurer. Nous avons revu notre cible de fin d'année sur le 10 ans allemand de 2.5% à 3%. La pentification des courbes de taux a été amorcée. La prime de terme devait se reconstituer et pousser la courbe à se normaliser. Les réductions de bilan attendues du côté de la BCE allaient dans ce sens.

Dans ce contexte de taux qui devaient rester élevés et de reconstitution de la prime de terme, nous avons initié une stratégie à la pentification de la courbe allemande sur le dernier trimestre. Nous avons également sous-exposé en duration le portefeuille quand les taux se repliaient. Mais les taux ont baissé fortement sur la fin de l'année 2023. Les chiffres d'inflation plus bas qu'anticipés et une volteface de Jérôme Powell ont accéléré le mouvement. Nous avons clôturé notre sous exposition. Nous avons maintenu notre stratégie à la pentification, estimant que les taux longs avaient surréagi et qu'une correction haussière devait se matérialiser.

Nos positionnements sur la courbe et la duration ont pénalisé la performance au 4e trimestre pour plus de 30 bps de performance.



1. Rapport de Gestion

Au cours de ce trimestre, nous avons une sous exposition sur la dette italienne au cours du dernier trimestre portée par un déficit revu en hausse et une anticipation sur un arrêt des réinvestissements du PEPP plus tôt que la fin 2024. Après un écartement l'Italie s'est resserré porté par une revue de sa note à BBB stable et des réinvestissements dans le cadre du PEPP qui sont restés inchangés. Ce positionnement a pénalisé la performance. L'allocation pays sur les autres pays comme l'Espagne ou la France ont contribué à la performance du fonds.

Nous avons continué d'être constructifs sur la dette grecque dans la perspective d'un retour de la note en Investment Grade et donc d'un retour dans les indices. La stratégie a rapporté 9 bps sur ce dernier trimestre 2023.

Après s'être tendu fortement fin septembre, un fort resserrement de l'asset swap bund a permis aux agences et supranationales de surperformer la dette allemande. La stratégie a rapporté 7 bps sur le trimestre.

A l'inverse, l'inflation qui est également une stratégie de diversification a contribué négativement à la performance. Le contexte géopolitique, l'inflation des salaires que nous attendions à la hausse et la valorisation attractive nous ont incité à entrer une stratégie en portefeuille. Sur ce dernier trimestre, les chiffres de croissance combinés aux chiffres d'inflation sont ressortis légèrement en dessous des attentes. Ceux-ci ont plongé les anticipations d'inflations au-delà de nos attentes. Le swap deux ans d'inflation est passé de 2.8% au plus haut en octobre à 2% fin novembre.

En ce début d'année 2024, les actifs à spread continuent de performer contre Allemagne et contre Swap. Les anticipations de baisse de taux sont favorables aux actifs risqués et aux stratégies de portage. Nous avons renforcé notre positionnement sur les dettes espagnoles, portugaises. Le Portugal présente de solides fondamentaux, un excédent primaire et un programme d'émissions pour 2024 déjà atteint à hauteur de 50%. Par ailleurs, l'agence S&P a récemment relevé sa notation à A-, ce qui devrait favoriser la compression de ses spreads par rapport à l'Allemagne et aux OAT. Les pays du sud contribuent actuellement à la dynamique économique de la zone euro. L'allocation pays a contribué pour 2 bps sur la période.

Bien que la BCE devrait baisser ses taux en juin, la courbe a continué à s'aplatir. Elle a suivi le mouvement de repricing des taux américains. Nous avons été pénalisés par notre positionnement sur la courbe. Nous avons préféré repositionner le portefeuille sur des titres supérieurs à 5 ans tant que le portage reste négatif. Ce positionnement a contribué négativement pour plus de 30 bps de performance.

Nous avons également décidé d'augmenter notre exposition aux dettes supranationales et aux agences dans ce contexte favorable afin d'améliorer le rendement du portefeuille. L'asset swap bund continue de se resserrer, passant à 32 points de base. La stratégie a rapporté 3 bps sur la période sur ce premier trimestre 2024.

Nous avons renforcé notre diversification sur la dette grecque par le marché primaire. La forte demande témoigne de l'intérêt des investisseurs pour le pays. La Grèce va intégrer l'indice Barclays, qui exige deux dettes en catégorie investissement, renforçant ainsi la demande pour sa dette. Cependant, l'indice JPM attendra une éventuelle amélioration de la notation de Moody's avant d'inclure la dette grecque. La stratégie a contribué pour 1 bp de performance.

Sur la période la part IC FR0010201699 affiche une performance de 3,235 %. La part RC FR0014002XH7 affiche une performance de 2,851 %. La performance de l'indice de référence est de 3.996%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH M	23 532 046,11	22 164 350,52
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	24 661 837,00	13 797 899,70
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	11 295 403,00	11 434 575,00
FRTR 2 1/4 05/25/24	10 499 046,00	10 537 827,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	12 581 098,00	6 351 208,00
SPGB 3.8 04/30/24	8 534 350,00	8 506 365,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	6 334 443,00	6 416 999,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	2 923 818,00	7 982 128,00
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	8 337 768,00	985 530,00
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.25% 15-06-33	2 835 155,00	5 310 925,50

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Possibilité d'investir en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA français ou européens.

Mise en place d'un outil de gestion de la liquidité des titres, les gates.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 17 462 586,16

- o Prêts de titres : 3 457 680,86
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 14 004 905,30

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 54 358 970,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 50 858 970,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 3 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS TRADEX SOLUTIONS	JP MORGAN FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	3 712 270,89
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	14 123 182,89
Total	17 835 453,78
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	10 524,39
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	10 524,39
. Frais opérationnels directs	682 094,71
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	682 094,71

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	3 457 680,86				
% de l'Actif Net*	2,81%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	3 457 680,86	0,00	14 077 179,70	0,00	0,00
% de l'Actif Net	2,77%	0,00	11,29%	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL SA ESPAGNE	744 993,21			0,00	0,00
VEOLIA ENVIRONNEMENT FRANCE	741 167,87			0,00	0,00
WOLTERS KLUWER NV PAYS-BAS	725 274,00			0,00	0,00
LEGRAND SA HOLDING FRANCE	683 512,98			0,00	0,00
IBERDROLA SA ESPAGNE	425 602,38			0,00	0,00
GROUPE DANONE FRANCE	257 347,33			0,00	0,00
ASR NEDERLAND N.V PAYS-BAS	96 272,19			0,00	0,00
SALMAR ASA NORVEGE	38 100,93			0,00	0,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	3 457 680,86	0,00	14 077 179,70	0,00	0,00
------------------------------------	--------------	------	---------------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	3 712 270,89			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	1 441,76		14 121 741,13		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Euro	3 675 611,72		14 121 741,13	0,00	0,00
Couronne Norvégienne	38 100,93		14 121 741,13	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	3 712 270,89			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	3 457 680,86	0,00	14 077 179,70	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	3 712 270,89			0,00	0,00
Cash	1 441,76				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	6 205,75	0,00	4 318,64	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	6 803,25	0,00	675 291,46	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.



1. Rapport de Gestion

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	14 142 807,15	16 047 844,64
INSTRUMENTS FINANCIERS	128 127 010,65	133 044 729,44
Actions et valeurs assimilées	3 712 270,89	4 524 903,56
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 712 270,89	4 524 903,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	105 422 793,88	112 277 906,42
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	105 422 793,88	112 277 906,42
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 384 719,30	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 384 719,30	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	17 534 986,57	15 982 679,32
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	3 457 806,87	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	14 077 179,70	15 982 679,32
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	72 240,01	259 240,14
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	72 240,01	259 240,14
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	398 328,23	182 481,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	398 328,23	182 481,37
COMPTES FINANCIERS	162 007,75	1 210 966,69
Liquidités	162 007,75	1 210 966,69
TOTAL DE L'ACTIF	142 830 153,78	150 486 022,14



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	127 859 015,07	135 695 929,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 856 358,44	-10 457 893,47
Résultat de l'exercice (a,b)	2 738 913,67	1 667 535,43
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	124 741 570,30	126 905 571,36
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	17 917 445,83	23 443 346,69
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	17 834 012,02	23 184 106,69
Dettes représentatives de titres donnés en pension	14 121 741,13	16 044 351,86
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	3 712 270,89	7 139 754,83
Instruments financiers à terme	83 433,81	259 240,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	76 270,01	259 240,00
Autres opérations	7 163,80	0,00
DETTES	146 985,27	137 104,09
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	146 985,27	137 104,09
COMPTES FINANCIERS	24 152,38	0,00
Concours bancaires courants	24 152,38	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	142 830 153,78	150 486 022,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0623	0,00	9 694 040,00
EURO BOBL 0623	0,00	7 426 440,00
FGBL BUND 10A 0623	0,00	2 309 280,00
EURO-OAT 0624	5 639 480,00	0,00
EURO BTP 0624	2 023 170,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0624	543 200,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	1 691 120,00
XEUR FOAT EUR 0623	0,00	2 995 290,00
XEUR FGBX BUX 0623	0,00	2 253 760,00
EURO BUND 0624	3 201 120,00	0,00
EURO BOBL 0624	33 110 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	6 342 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
CMCE 2.179 29/02/29	3 500 000,00	0,00
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	710 718,92	40 500,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 571 128,68	1 576 426,14
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	10 524,39	53 140,15
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 292 371,99	1 670 066,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	682 094,71	57 378,16
Charges sur instruments financiers à terme	5 110,69	0,00
Charges sur dettes financières	6 015,99	49 887,75
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	693 221,39	107 265,91
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 599 150,60	1 562 801,07
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	358 969,31	210 631,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 240 181,29	1 352 169,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-501 267,62	315 365,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 738 913,67	1 667 535,43



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 28 mars 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010201699 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I : Taux de frais maximum de 0.40% TTC.

FR0014002XH7 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part R : Taux de frais maximum de 0,50%.



5. Comptes de l'exercice

Swing pricing

En date du 10 octobre 2016, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.



5. Comptes de l'exercice

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	126 905 571,36	92 784 988,94
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	61 559 502,58	87 697 856,01
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-67 828 491,77	-43 852 679,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	856 033,87	213 756,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 365 901,07	-8 093 081,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 199 504,68	3 612 148,66
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 519 906,03	-4 247 952,89
Frais de transactions	-71 889,96	-54 535,96
Différences de change	81,20	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 481 638,59	-2 330 849,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-444 535,78</i>	<i>-7 926 174,37</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>7 926 174,37</i>	<i>5 595 325,25</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	285 245,56	-176 150,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>33 635,56</i>	<i>-251 610,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>251 610,00</i>	<i>75 460,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 240 181,29	1 352 169,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-100,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	124 741 570,30	126 905 571,36

(*) 31/03/2023 : 100 € : Frais de constitution



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	105 422 793,88	84,51
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	105 422 793,88	84,51
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	8 205 850,00	6,58
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 205 850,00	6,58
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	46 153 120,00	37,00
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	46 153 120,00	37,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 142 807,15	11,34
Obligations et valeurs assimilées	105 422 793,88	84,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	17 534 860,56	14,06	0,00	0,00	126,01	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 007,75	0,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	14 121 741,13	11,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 152,38	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	8 205 850,00	6,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	46 153 120,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	14 142 807,15	11,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 704 433,77	6,18	18 437 986,68	14,78	79 280 373,43	63,56
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 556 167,91	3,65	12 978 818,66	10,40
Comptes financiers	162 007,75	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 121 741,13	11,32
Comptes financiers	24 152,38	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 205 850,00	6,58
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 342 000,00	5,08	36 610 000,00	29,35	3 201 120,00	2,57

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	38 100,93	0,03	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	52 224,89	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	38 100,93	0,03	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	24 152,38	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	397 052,50
	Collatéraux	600,76
	Autres créances	674,97
TOTAL DES CRÉANCES		398 328,23
DETTES		
	Frais de gestion fixe	145 543,51
	Collatéraux	1 441,76
TOTAL DES DETTES		146 985,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		251 342,96

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I		
Parts souscrites durant l'exercice	12 670,1317	59 682 528,37
Parts rachetées durant l'exercice	-14 258,4468	-67 303 758,27
Solde net des souscriptions/rachats	-1 588,3151	-7 621 229,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 343,3746	
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R		
Parts souscrites durant l'exercice	22 081,9473	1 876 974,21
Parts rachetées durant l'exercice	-6 110,3027	-524 733,50
Solde net des souscriptions/rachats	15 971,6446	1 352 240,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 667,6487	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	344 163,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 805,33
Pourcentage de frais de gestion fixes (*)	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

(*) Le taux de frais de gestion max de 0,50% a été dépassé sur la part C3-R. Le taux de frais de gestion appliqué de 0,20% a été dépassé sur la part C2-I. La régularisation sera effectuée sur l'exercice 2024-2025.

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 384 719,30
Instruments financiers à terme	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	1 384 719,30
Total des titres du groupe			1 384 719,30



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 738 913,67	1 667 535,43
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 738 913,67	1 667 535,43

	28/03/2024	31/03/2023
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 694 268,55	1 657 477,29
Total	2 694 268,55	1 657 477,29

	28/03/2024	31/03/2023
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	44 645,12	10 058,14
Total	44 645,12	10 058,14



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 856 358,44	-10 457 893,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 856 358,44	-10 457 893,47

	28/03/2024	31/03/2023
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 742 240,66	-10 375 618,42
Total	-5 742 240,66	-10 375 618,42

	28/03/2024	31/03/2023
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-114 117,78	-82 275,05
Total	-114 117,78	-82 275,05



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	48 530 700,94	36 756 241,21	92 784 988,94	126 905 571,36	124 741 570,30
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I en EUR					
Actif net	48 530 700,94	36 756 241,21	92 621 298,55	125 908 501,89	122 315 724,59
Nombre de titres	9 090,1351	6 746,5822	18 060,2382	26 931,6897	25 343,3746
Valeur liquidative unitaire	5 338,83	5 448,12	5 128,46	4 675,10	4 826,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,21	21,13	-67,54	-385,25	-226,57
Capitalisation unitaire sur résultat	109,20	80,31	65,83	61,54	106,31
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	163 690,39	997 069,47	2 425 845,71
Nombre de titres	0,00	0,00	1 745,0520	11 696,0041	27 667,6487
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	93,80	85,24	87,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-1,00	-7,03	-4,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,30	0,85	1,61



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	14 147 255,52	14 142 807,15	11,34
TOTAL Dépôts			14 142 807,15	11,34
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	16 200 000	15 712 441,08	12,60
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	1 300 000	1 310 999,14	1,05
TOTAL ALLEMAGNE			17 023 440,22	13,65
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	1 000	1 040,80	0,00
TOTAL AUTRICHE			1 040,80	0,00
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	300 000	277 449,84	0,22
TOTAL BELGIQUE			277 449,84	0,22
ESPAGNE				
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	1 100 000	1 057 598,43	0,85
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	EUR	1 000 000	824 366,23	0,67
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	4 400 000	3 912 044,33	3,13
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	6 500 000	5 890 824,97	4,72
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 30-04-29	EUR	5 000 000	4 751 701,64	3,80
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	1 000	1 048,65	0,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33	EUR	1 500 000	1 577 061,23	1,27
TOTAL ESPAGNE			18 014 645,48	14,44
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	850 000	761 622,02	0,61
TOTAL FINLANDE			761 622,02	0,61
FRANCE				
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 329 960,00	1,07
BPIFRANCE 3.0% 10-09-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 434 548,59	1,95
CADES 0.0% 25-02-28	EUR	1 100 000	984 819,00	0,79
CADES 0.0% 25-11-26 EMTN	EUR	2 100 000	1 942 311,00	1,56
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	200 000	204 655,06	0,16
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	200 000	206 111,54	0,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	10 799 999	9 335 735,14	7,48
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	2 000 000	1 682 680,00	1,35
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	7 600 000	7 709 957,46	6,18
UNEDIC 1 1/4 03/28/27	EUR	3 500 000	3 327 574,18	2,66
TOTAL FRANCE			29 158 351,97	23,37
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.375% 15-06-34	EUR	2 100 000	2 111 142,91	1,70
TOTAL GRECE			2 111 142,91	1,70
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.1% 15-05-29	EUR	2 000 000	1 882 675,41	1,50



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	3 000 000	2 777 405,34	2,23
TOTAL IRLANDE			4 660 080,75	3,73
ITALIE				
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	4 000 000	4 068 914,35	3,26
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 15-06-29	EUR	8 800 000	8 707 734,64	6,98
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-02-31	EUR	6 000 000	6 075 376,44	4,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.7% 15-06-30	EUR	700 000	722 981,15	0,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 15-12-29	EUR	4 900 000	5 109 872,09	4,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 15-11-30	EUR	2 216 000	2 335 585,59	1,87
TOTAL ITALIE			27 020 464,26	21,66
LITUANIE				
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 14-06-33	EUR	300 000	319 070,11	0,26
TOTAL LITUANIE			319 070,11	0,26
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 17-07-29	EUR	1 000 000	1 005 698,96	0,81
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.625% 16-07-29	EUR	300 000	300 241,85	0,24
TOTAL LUXEMBOURG			1 305 940,81	1,05
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	400 000	231 489,64	0,19
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.875% 20-10-34	EUR	3 200 000	3 188 895,39	2,55
TOTAL PORTUGAL			3 420 385,03	2,74
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 08-06-33	EUR	1 000 000	1 049 233,11	0,84
TOTAL SLOVAQUIE			1 049 233,11	0,84
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.0% 10-03-34	EUR	300 000	299 926,57	0,24
TOTAL SLOVENIE			299 926,57	0,24
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			105 422 793,88	84,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			105 422 793,88	84,51
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	135	1 384 719,30	1,11
TOTAL FRANCE			1 384 719,30	1,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 384 719,30	1,11
TOTAL Organismes de placement collectif			1 384 719,30	1,11
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ASR NEDERLAND NV	EUR	2 121	96 272,19	0,08
DANONE	EUR	4 297	257 347,33	0,21
IBERDROLA SA	EUR	37 025	425 602,38	0,35
INDITEX	EUR	15 963	744 993,21	0,59



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LEGRAND SA	EUR	6 959	683 512,98	0,55
SALMAR ASA	NOK	624	38 100,93	0,03
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	24 599	741 167,87	0,59
WOLTERS KLUWER	EUR	4 995	725 274,00	0,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 712 270,89	2,98
TOTAL Titres reçus en garantie			3 712 270,89	2,98
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-3 712 270,89	-2,98
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	4 000 001	3 457 680,86	2,77
TOTAL FRANCE			3 457 680,86	2,77
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			3 457 680,86	2,77
Indemnités sur titres prêtés			126,01	0,00
Titres donnés en pension				
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	2 499 000	2 600 966,47	2,09
TOTAL AUTRICHE			2 600 966,47	2,09
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	6 599 000	6 920 045,32	5,54
TOTAL ESPAGNE			6 920 045,32	5,54
FRANCE				
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	700 000	620 648,00	0,50
CADES 0.0% 25-02-28	EUR	500 000	447 645,00	0,36
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	2 200 000	2 251 205,66	1,81
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 236 669,25	0,99
TOTAL FRANCE			4 556 167,91	3,66
TOTAL Titres donnés en pension			14 077 179,70	11,29
Dettes représentatives des titres données en pension			-14 004 905,30	-11,23
Indemnités sur titres données en pension			-116 835,83	-0,09



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	280	62 880,00	0,05
EURO BTP 0624	EUR	-17	-2 950,00	0,00
EURO BUND 0624	EUR	24	8 160,00	0,00
EURO-OAT 0624	EUR	-44	-13 880,00	-0,01
EURO SCHATZ 0624	EUR	60	1 200,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0624	EUR	-4	-14 610,64	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			40 799,36	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			40 799,36	0,03
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
CMCE 2.179 29/02/29	EUR	3 500 000	-7 163,80	-0,01
TOTAL Swaps de taux			-7 163,80	-0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-7 163,80	-0,01
TOTAL Instrument financier à terme			33 635,56	0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	0,01	0,01	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-44 829,37	-44 829,37	-0,03
TOTAL Appel de marge			-44 829,36	-0,03
Créances			398 328,23	0,32
Dettes			-146 985,27	-0,12
Comptes financiers			137 855,37	0,11
Actif net			124 741 570,30	100,00



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7
Identifiant d'entité juridique : 9695 006R7CK3WCELRS 67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46.13% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Détenir au moins 10% d'investissements durables
- Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Sur la partie éligible au label ISR (Assimilés Souverains et Souverains Green Bonds : agences garanties, supranationales, collectivités locales et emprunts d'Etats green bond), sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré* ;
 - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (titres émis ou garantis par des Etats de l'EEE, ou émis par des agences supranationales, que ce soient des titres à taux fixe ou taux variable, ou indexés sur l'inflation) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

A titre d'exemple, les critères extra financiers suivis peuvent notamment être les suivants:

- Social : Dépenses publiques dans l'éducation (% of GDP) : Les dépenses publiques générales pour l'éducation (courantes, en capital et transferts) sont exprimées en pourcentage du PIB. Elles comprennent les dépenses financées par des transferts de sources internationales vers le gouvernement. Les administrations publiques désignent généralement les administrations locales, régionales et centrales. (Source Banque mondiale)
- Gouvernance : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) les femmes dans les parlements sont le pourcentage de sièges parlementaires dans une chambre unique ou une chambre basse détenus par des femmes.
- Environnement : intensité carbone

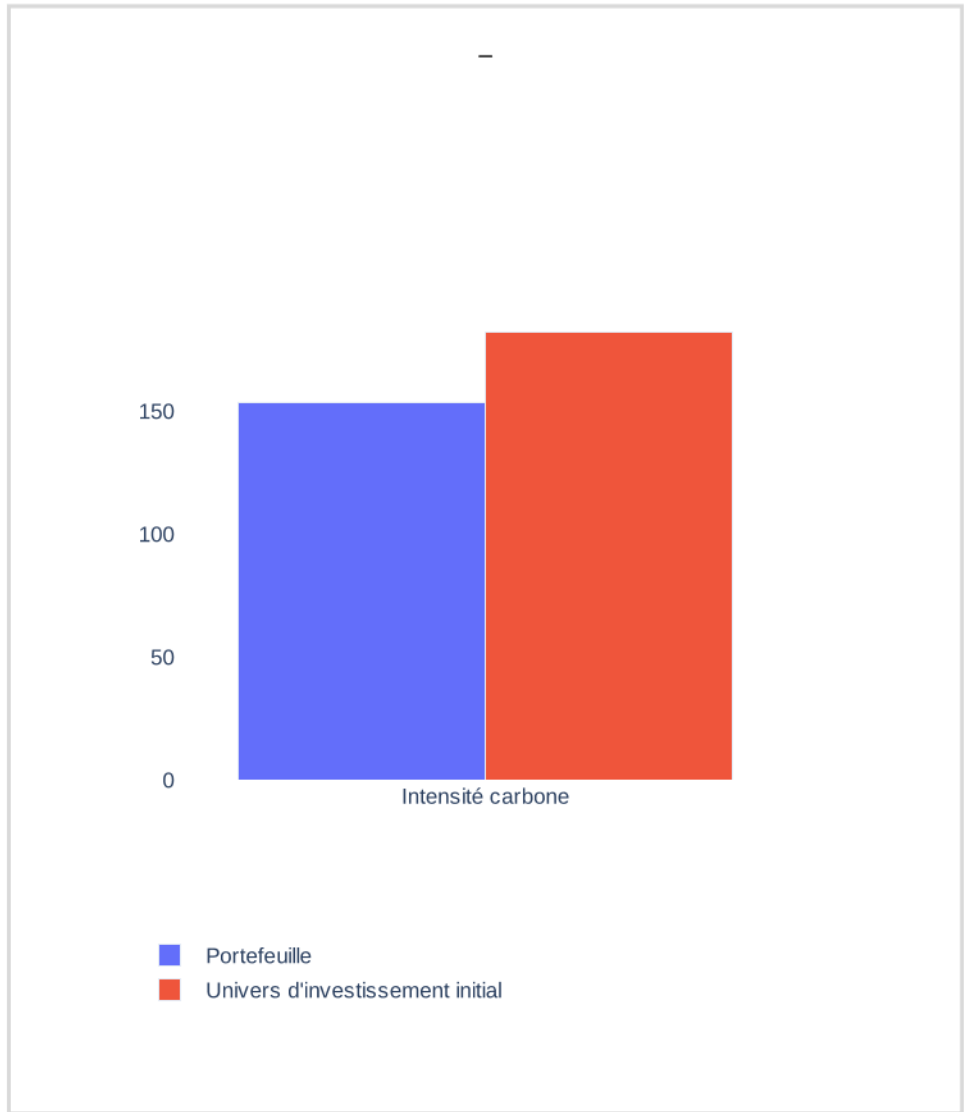
Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

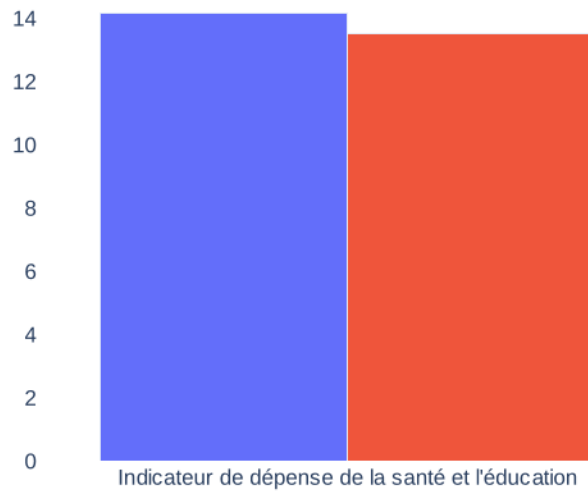
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

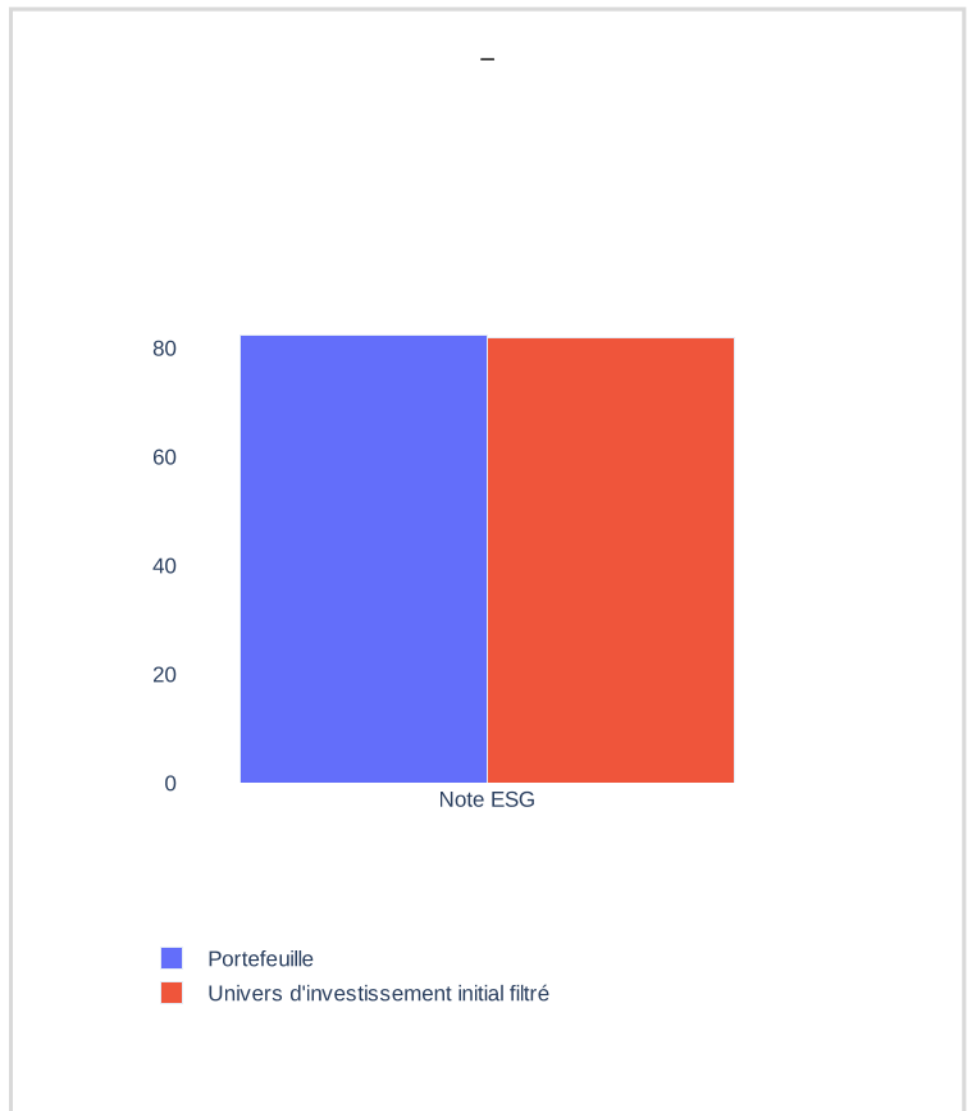
- **Intensité carbone** : 153.22 tCO₂/M€ vs 181.95 tCO₂/M€ pour l'univers d'investissement initial.
- **Indicateur de dépense de la santé et l'éducation** : 14.15% vs 13.51% pour l'univers d'investissement initial.
- **Note ESG*** : 82.30 vs 81.93 pour l'univers d'investissement initial filtré des 20% des émetteurs ayant les notes ESG les plus basses.
- **Pourcentage de détention d'investissement durable** : 46.13%

*SDG Index : allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note).





- Portefeuille
- Uniers d'investissement initial



● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social. Dans le cadre de ses investissements durables le fonds pourra investir dans des green bonds ou des sustainability linked bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou dans des social bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif social.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnemental ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ostrum AM a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum AM <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumés ci-dessous :

1. La mesure quantitative des PAI

- Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.

2. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe

- Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum AM via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique du fonds.
- Par exemple, l'intensité carbone du fonds est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds n'a pas investi dans des émetteurs privés et a uniquement appliqué la politique d'exclusion d'Ostrum AM qui concerne les Etats blacklistés (exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 2 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 qui concernent les émetteurs souverains et quasi souverains. La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai>)

Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par la société de gestion par délégation au moment de l'analyse des émetteurs et entrent dans sa note globale qui intervient au moment de la décision d'investissement.

Au cours de la période de référence, l'ensemble de ses mesures ont été respectées. Aucun événement spécifique survenu au cours de la période n'est à mentionner.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27*	Souverain	9.26	Allemagne
FRANCE O.A.T. 0% 25-11-29	Souverain	7.92	France
BTPS 2.800% 15-06-29	Souverain	6.35	Italie
FRANCE O.A.T. 2.500% 25-05-30	Souverain	4.14	France
SPANISH GOV'T 0.800% 30-07-29	Souverain	3.30	Espagne
FRANCE O.A.T. 2.250% 25-05-24	Souverain	2.95	France
BTPS 3.850% 15-12-29	Souverain	2.79	Italie
SPANISH GOV'T 3.500% 31-05-29	Souverain	2.42	Espagne
UNEDIC 1.250% 28-03-27	Agence souveraine	2.36	France
SPANISH GOV'T 1.450% 31-10-27	Souverain	2.20	Espagne
SPANISH GOV'T 0.600% 31-10-29	Souverain	2.11	Espagne
SPANISH GOV'T 0% 31-01-28	Souverain	1.89	Espagne
SPANISH GOV'T 1.450% 30-04-29	Souverain	1.89	Espagne
CAISSE AMORT DET 2.875% 25-05-27	Agence souveraine	1.72	France
BPIFRANCE 3.000% 10-09-26	Agence souveraine	1.72	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence. *Obligations vertes.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 46.13%.

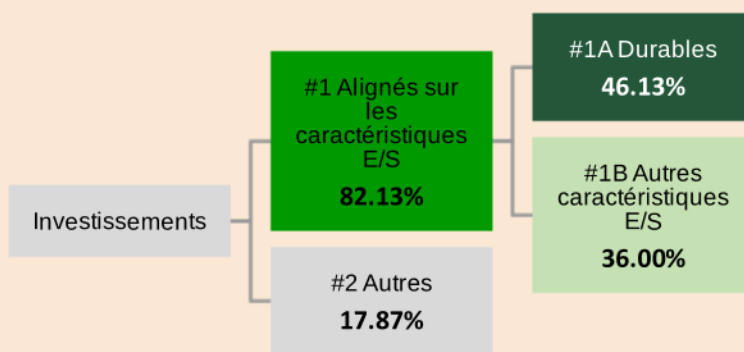
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 03/04/2023-29/03/2024



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 31 mars 2024, le fonds investissait principalement dans des Obligations à taux fixe (voir le détail ci-dessous) :

QUALITÉ DE CRÉDIT (%)	Fonds	Indicateur de référence
AAA	14,5	20,4
AA+	2,7	4,7
AA	26,7	29,7
AA-	0,2	0,8
A+	1,1	1,1
A	20,0	14,5
A-	2,7	3,0
BBB+	-	0,5
BBB	21,7	21,9
BBB-	1,7	1,0
NR	7,3	2,5
Trésorerie	1,4	-

Nomenclature S&P

RÉPARTITION PAR PAYS (%)	Fonds	Indicateur de référence
France	29,8	24,3
Italie	21,7	21,9
Espagne	20,0	14,5
Allemagne	13,6	19,5
Irlande	3,7	2,5
Portugal	2,7	3,0
Autriche	2,1	3,3
Grèce	1,7	0,9
Org. internationaux	1,0	-
Slovaquie	0,8	0,8
Finlande	0,6	1,4
Autres pays	0,7	7,9
Trésorerie	1,4	-

Le pays présenté est le pays de risque, qui peut être différent du pays de domicile, pour certains émetteurs.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxinomie car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence.

En outre, la société de gestion a mentionné dans son annexe pré-contractuelle un objectif de 0% d'alignement sur la Taxinomie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de

gestion des déchets.

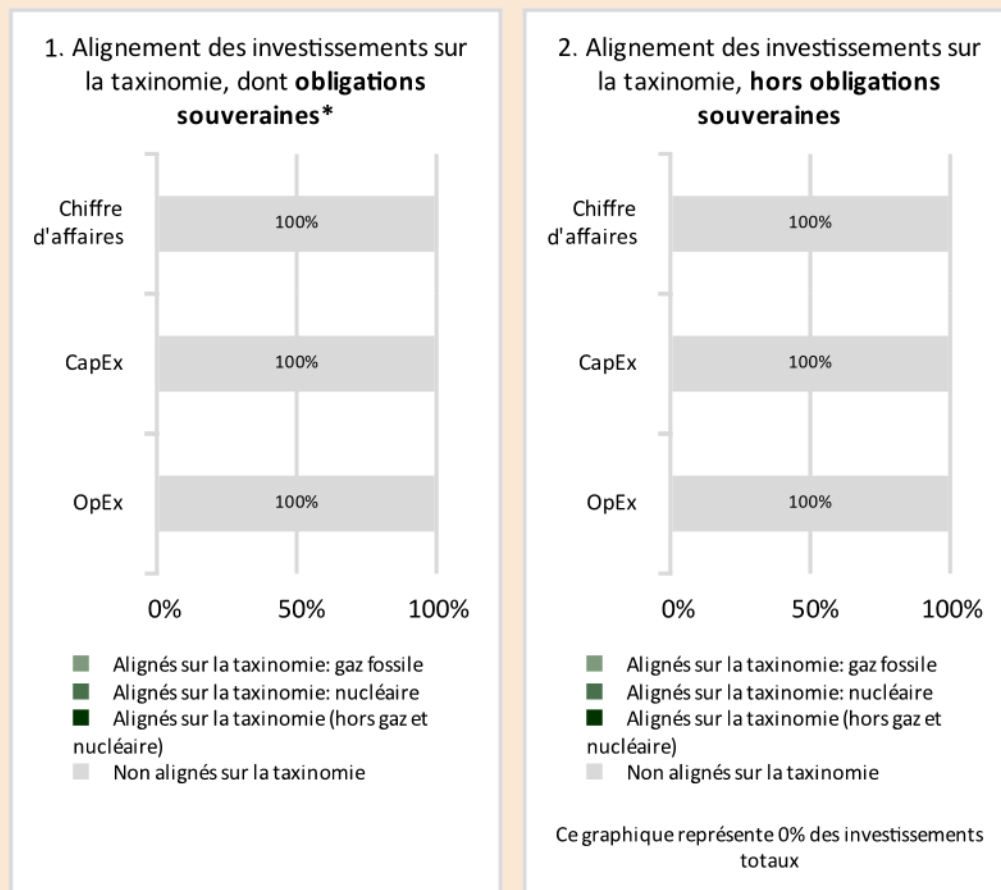
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Non Applicable.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Non Applicable.

vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 46.13%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sont des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental ou social n'est appliqué.

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 46.13%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été inclus dans « #2 autres » : les titres ne disposant pas d'une notation ESG/ou les titres ne disposant pas d'un indicateur permettant de calculer leur intensité carbone les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une note ESG moyenne supérieure à son univers d'investissement initial.
- L'obtention d'un indicateur de dépense dans la santé et l'éducation supérieure à son univers d'investissement initial filtré.
- Une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement initial.



Merci de vous référer aux résultats publiés plus haut dans l'annexe.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



im.natixis.com

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38